

## Compte rendu

### Conseil Municipal du 22 octobre 2021

**Présents** : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Antonio DIONISIO - Mireille GRONDONA  
- David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Nathalie LEBRUN – Philippe  
MARCE - Catherine ROSIGUE

**Absents excusés** : Bruno DEGENETAIS (après 20 heures) – Frédéric SEGUIN – Pascal  
CHOFFEZ – Jocelyne MOULIN - Violaine GIBERT

**Procurations** : Bruno DEGENETAIS procuration à David CHAUMEIL à partir de 20 heures  
Frédéric SEGUIN procuration à Claire D'AGOSTINO  
Jocelyne MOULIN procuration à Catherine ROSIGUE

**Secrétaire de séance** : David CHAUMEIL

#### Ordre du jour :

- Parc Naturel Régional du Pilat : présentation du Parc et de la révision de la Charte
- Commission communication : bulletin municipal 2022
- Présentation des actions et travaux en cours ou réalisés
- Présentation des projets à venir ou à mettre en œuvre
- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat
- Commissions intercommunales et du Parc du Pilat : désignation de délégués

***Ajout en début de séance : Constructions nouvelles : détermination du taux  
d'exonération de la taxe foncière et de la catégorie concernée.***

#### Divers :

- Questions diverses

**Ouverture de la séance à 19h**

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité**

#### **- Parc Naturel Régional du Pilat : présentation du Parc et de la révision de la Charte :**

La charte actuelle du Parc Naturel Régional du Pilat arrive à échéance en 2024, elle a été prorogée jusqu'en 2026. Pour que le Parc du Pilat puisse continuer à agir et exister au-delà de cette échéance, il convient de définir une nouvelle charte, la procédure à mettre en œuvre pour cela s'étale sur plusieurs années, le Parc du Pilat a donc lancé la procédure de révision en 2021 afin qu'elle soit finalisée pour 2026.

La Directrice Madame Sandrine GARDET est venue présenter le Parc dans sa globalité et la révision de la charte initiée depuis 2021 et qui devrait durer jusqu'à 2025.

Rappelons qu'une Charte n'est qu'un engagement moral d'objectifs à mettre en place et en aucun cas un document de droit juridique ayant vocation à obliger les acteurs à respecter les engagements. C'est un document de notification de bonnes volontés.

En revanche cette Charte sera reprise dans le SCOT qui lui est une instance qui impose des règles au niveau urbanisme.

Parc du Pilat : 49 communes font partie du Parc du Pilat. Actuellement, le périmètre du Parc du Pilat est à cheval sur les départements de la Loire et du Rhône dont il suit les limites administratives. Ces dernières ne sont pas en lien avec les contours géographiques du massif du Pilat aussi la nouvelle charte prévoit l'extension du périmètre du Parc aux communes limitrophes de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Dès lors ce seront ainsi 75 communes qui devraient faire partie du Parc du Pilat.

#### **-Constructions nouvelles : détermination du taux d'exonération de la taxe foncière et de la catégorie concernée :**

*Jusqu'à présent, les constructions nouvelles étaient exonérées de taxe foncière pendant les deux années suivant l'achèvement des travaux ; la loi ayant changé, les communes doivent maintenant fixer le taux d'exonération. Monsieur le maire propose de le porter à 50%.*

*Le conseil municipal adopte à l'unanimité d'appliquer le taux de 50% d'exonération de la taxe foncière aux constructions nouvelles.*

Suite à la délibération prise lors de la dernière séance du conseil municipal, la préfecture nous a demandé de préciser la ou les catégorie(s) de nouvelles constructions concernées.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe d'appliquer cette exonération à toutes les nouvelles constructions.

#### **- Commission communication – bulletin municipal 2022 :**

Un nouveau bulletin municipal est édité au début de chaque année, il est le reflet de l'action que nous menons au niveau de la commune. La situation sanitaire et les confinements de l'automne 2020 ont perturbé la préparation du bulletin 2021. Les conditions étant plus favorables cette année, il reste à définir et répartir les tâches pour la réalisation du bulletin 2022.

Un listing des annonceurs contactés pour le sponsoring va être mis à disposition des conseillers pour procéder au suivi réparti des demandes de pavé publicitaires

#### **- Présentation des actions et travaux en cours ou réalisés :**

Plusieurs chantiers ou actions ont été menés cette année, ou sont toujours en cours.

Rue du Moulard : mise en place de l'assainissement collectif et enfouissement des réseaux secs terminés. Démarrage des travaux de voirie.

Abribus : les travaux et les marquages sont terminés.

#### **- Présentation des projets à venir ou à mettre en œuvre :**

Des actions sont d'ores et déjà programmées pour 2022 :

Réfection du logement numéro 1, au-dessus de la mairie, afin de le remettre en location, suite au passage d'un expert-conseil ;

City-stade : en cours d'acquisition ;

Salle des fêtes : en projet : réaménagement de la partie cuisine, équipement ;

Plantation d'arbres dans le centre village et à l'école, à l'initiative d'une commission portée par Claire d'Agostino, Frédéric Seguin et Catherine Rosigué, le 20 novembre 2021 ouvert à tous, suivie d'un partage du verre de l'amitié.

Les trous auront été faits par l'entreprise PIRONNET. L'école voudrait 7 arbres dans l'enceinte. Le 3 novembre les trous seront faits par les parents et la plantation se fera le 12 novembre.

### **Divers :**

-11 novembre dans 3 semaines : commémoration entre la mairie et l'église, suivi d'un vin d'honneur. Prévoir de mettre une annonce sur le site de la commune et Facebook

-Vœux du Maire : 14 janvier à la salle des fêtes

-Vitesse excessive dans le village : le sujet sera abordé au prochain CM, suite à plusieurs plaintes ; des contrôles radars ponctuels de la gendarmerie ont été mis en place dans la traversée de la commune.

Il est proposé de remettre les points ci-dessous à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat

Commissions intercommunales et du Parc du Pilat : désignation de délégués

La séance est levée à 21h15

Prochaine réunion d'adjoints le 05/11 à 17h00

Prochain CM le 26/11 à 19h00, précédé d'une réunion des adjoints à 17h30